

Révision du Plan Local d'Urbanisme de Bellefontaine **Réunion publique de présentation du diagnostic**

Le 24 novembre 2015

Début de réunion à 19h10

30 personnes sont présentes (dont 8 élus)

Introduction est faite par les élus (Monsieur le Maire et son 1^{er} Adjoint, Monsieur VEDIE).

La présentation se poursuit par Ingeter.

La population est invitée à s'exprimer :

Questions :

- Le Grand Paris a-t-il des incidences sur la commune ?

Réponse : Non.

- Une personne fait remarquer que bien qu'il n'y en ait pas, il y a quand même un impôt pour financer le Grand Paris Express.

- Est-ce qu'il y a une démarche commune avec la communauté de commune Pays de France ?

Réponse : Un appel d'offre commun a été lancé par 4 communes de la CDC, qui ont donc choisi le même bureau d'études à savoir Ingeter. De plus le PNR Oise Pays de France permet d'assurer une certaine cohérence avec l'ensemble des PLU des communes du territoire. Pour l'heure il n'est pas question de PLU intercommunal d'autant que le travail se fait actuellement sur une fusion avec une autre communauté de commune. Monsieur le Maire ajoute que les réunions des personnes publiques associées, auxquelles est invitée la commune lors de l'élaboration des PLU voisins, permet de s'informer des projets de chacune et de chercher l'imbrication des projets.

- Allons nous réfléchir sur les choix de changement de zonage passé ?

Réponse : Ces questions seront abordées plus tard dans l'élaboration du PLU.

- L'information sur l'état médiocre de l'Ysieux ajouté à la pollution du sous-sol implique de s'interroger sur la source de pollution et notamment la décharge de Marly, dont les écoulements naturels mènent à la vallée de l'Ysieux. De plus, aucune dépollution n'est faite et le marais de Bellefontaine fait office d'éponge.

On remarque toutefois que la pollution est plus faible sur le Plessis Luzarches.

La construction de bassins permet d'améliorer la situation localement mais pour la décharge, le PLU ne peut pas apporter de solution.

- Demande de précision sur le contrat de bassin :

Réponse : Il est envisagé une remise de l'Ysieux dans son lit d'origine, une maîtrise des rejets des eaux, ainsi qu'une préservation des milieux humides. Actuellement est menée une étude de requalibrage de l'Ysieux.

- la loi ALUR impose une densité pour Bellefontaine ?

Réponse : La commune sera découpée en zones plus ou moins denses en fonction du tissu bâti existant mais rien n'est fermement imposé. Il est toutefois évident que la densité devra être encouragée. Le Sdrif impose une forte densité autour des axes de transports en commun de type gares RER. Bellefontaine n'est donc pas concerné.

Par ailleurs, la règle de taille minimale de parcelle n'existe plus.

- Le site classé a-t-il été intégré aux réflexions ?

Cette servitude guide nécessairement le travail d'élaboration du PLU.

- les projets des alentours sont-ils pris en compte comme Fosses ou Louvres ?

La ville est une personne publique associée sur Fosses et l'Etat veille également à la cohérence entre les projets (comme pour Puiseux vu précédemment).

- Les coulées de boues ont-elle été prise en compte ?

Réponse : Des travaux ont déjà été réalisés le long des chemins, ils permettent normalement de régler les problèmes observés dans le passé au cœur du village. Cette thématique ne peut toutefois pas non plus être réglée dans le PLU car ce sont des travaux d'aménagement.

La réunion s'achève à 20h20.